

# Directeur-trice d'un accueil collectif de mineurs

## Financement

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

## Organisme responsable et contact

INFA PAU - ANTENNE CFA  
**COUSIN**  
05.59.98.50.50  
acousin@infa-formation.com

## Accès à la formation

### Publics visés :

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salarié(e)  
Actif(ve) non salarié(e)

### Sélection :

Dossier  
Tests  
Entretien

### Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

### Conditions d'accès :

Quelles sont nos modalités d'admission ? Si vous êtes demandeurs d'emploi, salariés d'entreprise, étudiants, alternants, cette formation vous concerne. Les étapes d'admission : - Examen du dossier de candidature : tous les candidats doivent impérativement retirer un dossier d'inscription auprès de l'INFA ou le télécharger sur le site internet de l'INFA et le retourner dûment complété, accompagné des pièces justificatives. - Épreuves de sélection : après acceptation du dossier, le candidat est convoqué aux tests de sélection constitués d'un entretien oral de motivation de 30 min maximum. Un entretien de positionnement suivra la phase d'admission afin d'envisager d'éventuels allégements et/ou dispenses et de définir ensemble votre parcours de formation individualisé.

### Prérequis pédagogiques :

Pré-requis attendus pour intégrer votre formation : Le certificat complémentaire « direction d'un accueil collectif de mineurs » est accessible : Aux personnes âgées d'au moins 18 ans Titulaire d'un BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS ou en cours d'admission en formation aux dits diplômes.

### Contrat de professionnalisation possible ?

Non

## Objectif de la formation

Connaissez-vous le métier de Directeur-trice d'un accueil collectif de mineurs ? La formation "Certification Complémentaire de direction d'un accueil collectif de mineurs (ACM)" vous permettra de répondre aux exigences de l'article R 227-14 du code de l'action sociale et des familles qui fixe la liste des qualifications permettant d'exercer les fonctions de direction des séjours de vacances et des accueils de loisirs. Vous encadrerez des accueils destinés à des jeunes âgés de 3 à 17 ans, durant les vacances scolaires ou lors de temps périscolaires. Vous élaborerez le projet pédagogique de l'accueil avec l'équipe d'animation. Vous concevezz, conduisez et évaluerez ce projet. Les activités du détenteur du CCDACM se déplient autour de l'élaboration et la mise en œuvre du projet définissant les conditions du projet éducatif de l'organisateur, communément dénommé projet pédagogique. Le Directeur d'ACM assure la sécurité physique et morale des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne et le projet d'activités. Il développe et fait développer des pratiques favorisant le vivre-ensemble, la citoyenneté et l'utilisation numérique raisonnée.

## Contenu et modalités d'organisation

Ce que je vais apprendre : Le Certificat Complémentaire de direction d'un accueil collectif de mineurs (ACM) se compose de 3 domaines de compétences qui peuvent être réalisés indépendamment les uns des autres puisque toutes nos formations sont modulables. L'ingénierie pédagogique pour élaborer chaque contenu du Certificat a été travaillée par nos équipes et mise en œuvre par des professionnels du secteur afin de vous accompagner dans votre formation. C1.1 Organiser et évaluer les activités d'un accueil collectif de mineurs : - élaborer le projet pédagogique de l'organisateur et en assurer la mise en œuvre, - développer et faire développer des pratiques favorisant le vivre-ensemble et la citoyenneté dans la vie quotidienne, les pratiques numériques raisonnées et les activités de l'ACM, - gérer le suivi de la vie quotidienne, - organiser l'intendance, la logistique et les moyens alloués par l'organisateur. C1.2 Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs : - assurer la coordination des équipes pédagogiques en leur permettant de s'approprier le projet pédagogique, - accompagner les membres de l'équipe pédagogique et assurer leur formation pratique, - organiser ou coordonner le travail d'autres personnels intervenant au sein de l'ACM (personnels techniques, personnels de service, ...). C1.3 Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs : - assurer la sécurité physique et morale des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne et les activités, - organiser des dispositifs d'accueil, les espaces et la vie quotidienne, - accueillir des publics dont des publics à besoins particuliers. Contenu spécifique Soft-skills : - Comprendre pourquoi les soft-skills sont essentielles et identifier les principales soft-skills attendues par les recruteurs - Auto-évaluer ses soft skills - Développer et mettre en valeur ses compétences comportementales dans un cadre professionnel. Et beaucoup d'autres connaissances à découvrir !

Parcours de formation personnalisable ?      Oui      Type de parcours      Mixte

## Validation(s) Visée(s)

**Certificat complémentaire direction d'un accueil collectif de mineurs - Sans niveau spécifique**

**MON COMPTE FORMATION** Éligible au CPF

## Et après ?

### Suite de parcours

*Non renseigné*

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00636843	du 11/05/2026 au 05/03/2027	Pau (64)	<b>INFA PAU - ANTENNE CFA</b>		<b>MON COMPTE FORMATION</b>	<b>FPC</b>